

|| KOUUBBI RICAUD

*La force de vous défendre.
Indépendants, comme vous.*



DAVID KOUUBBI

Prestation de serment : 13 décembre 1999

Avocat au Barreau de Paris depuis 1999, j'exerce en droit des affaires, droit pénal des affaires et risque média. J'ai cofondé le Cabinet 28 octobre en 2003. J'ai beaucoup reçu de cette profession, le moment est venu de la servir. Je me présente au Conseil de l'Ordre avec Virginie Ricaud.

VIRGINIE RICAUD

Prestation de serment : 29 septembre 1999

Avocate au Barreau de Paris depuis 1999, j'exerce en droit de la famille et des mineurs. Membre de l'Antenne des mineurs depuis 2001, je me présente avec David Koubbi au Conseil de l'Ordre pour un Barreau uni et fort.

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Notre binôme réunit l'exercice en Cabinet départementalisé et l'exercice individuel. Nous servirons l'Ordre pour servir l'ensemble des avocats, quel que soit leur mode d'exercice. Nous voulons que chacun puisse vivre de notre profession dignement, sans entrave et sereinement, et ne soit jamais laissé seul quand il vacille.

Par ailleurs, face au fléau des violences sexuelles sur les mineurs, le Barreau de Paris doit peser efficacement.

Tout ce à quoi nous nous engageons, nous mettrons toutes nos forces à le réaliser.

Nos engagements

01 · **DEVOIR DÉFENDRE**

À l'audience, le temps de plaidoirie se réduit et la parole de l'avocat recule. Notre Barreau doit tenir sa place, et protéger la vôtre.

Élus, nous nous acquitterons de cette charge avec toute la pugnacité et la discipline qu'exige au quotidien le traitement de nos dossiers.

02 · **POUVOIR EN VIVRE**

Honoraires contestés, heures perdues en tâches répétitives et souvent inutiles : ce temps doit être mesuré, réduit et rendu aux Confrères.

Les nouveaux marchés du droit doivent revenir aux avocats, et notre périmètre doit être défendu sans relâche.

Nous visons la protection de notre profession et sa compétitivité.

03 · **SAVOIR ÊTRE LÀ**

L'Ordre dispose déjà de Services et de référents pour les Confrères en difficulté. Encore faut-il savoir à qui s'adresser, et vite. Nous proposons à celles et ceux qui le souhaiteront d'être ce premier contact : une orientation vers le bon interlocuteur de l'Ordre et, quand l'incident l'exige, notre présence à leurs côtés.

Nous ne remplaçons rien, nous ajoutons un relais humain.

04 · **PROTÉGER L'ENFANCE**

Les avocats voient ce que les statistiques ne montrent pas : plaintes classées, procédures qui s'enlisent, parole de l'enfant mal recueillie.

Nous proposerons la création, au sein du Barreau de Paris, d'un Observatoire indépendant du traitement judiciaire des violences sexuelles faites aux mineurs. (VSM)

Pour le faire vivre, nous nous appuierons sur une ressource largement sous-exploitée : l'énergie des plus jeunes d'entre nous et l'expérience de nos aînés, dont de nombreux avocats honoraires prêts à s'engager.

Pour porter ces engagements au Conseil, nous avons besoin de vous toutes et de vous tous.